

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 20 juin 2024

Date de la Convocation :
14 juin 2024
Date de mise en ligne sur le site internet : 23 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, à Mirebeau-sur-Bèze, salle Gustave EIFFEL du Forum, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT - Cyril BELLANT - Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT - Christophe CADET - Anne CATRIN - Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET - Roland de BRETTEVILLE - Gérard DEGUY - Martine DESCHAMPS - Emmanuel DONICHAK - Franck GAILLARD - Nathalie GAVOILLE - Bernard GRIBELIN - Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL - Isabelle LAJOUX - Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE - Henri LECHENET - Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE - Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON - Cécile MOUREAUX - Bernard PETIT - Didier PETITJEAN - Gérard PONSOT - Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME - Isabelle QUIROT - David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT - Christian ROY - Jérôme SOUILLOT - Nicolas TASSIN - Pascal THERON - Elise THEUREL - Laurent THOMAS - Nicolas URBANO

Étaient excusés : Bruno BETHENOD - Marc BOEGLIN - Denis JACQUOT - Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU

Étaient absents : Roland CHAPUIS - Jean-François MICHON - Robert ROBLOT

Ont donné pouvoir : Denis JACQUOT pouvoir à Didier LENOIR - Patrick MOREAU pouvoir à Hervé Le GOUZ de SAINT SEINE

Suppléants présents : /

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Présents</u> :	42
<u>Absents</u> :	8
dont suppléés :	0
dont pouvoirs :	2
<u>Votants</u> :	44
- <u>Pour</u> :	44
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

Objet de la Délibération n°2024-03-09 : Office de Tourisme : fixation des prix d'objets mis en vente

Le Président indique que quelques objets ont été achetés pour être mis en vente à l'Office de Tourisme et nécessitent une délibération du Conseil afin de compléter la délibération du 07 décembre 2023 :

- Porte clé Mirabellum rond réalisé par la société LASERTEC : proposition de prix de vente 3.50 € ;
- Porte clé Mirabellum rectangulaire réalisé par la société LASERTEC : proposition de prix de vente 4,00 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

ADOPTE la tarification proposée ci-dessus ;

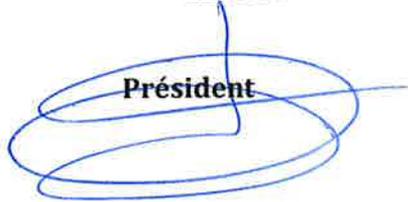
DIT que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 24 juin 2024

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire



Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.